

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit
tenue le 30 novembre 2022, à 18 h 30, au local B-105, 945 chemin Chambly, à Longueuil**

Sont présents :

M. Francis Archambault, étudiant, secteur technique campus de Longueuil
Mme Stéphanie Arpin, personnel enseignant
Mme Marlène Couture, personnel de soutien
Mme Monique Dion, parent d'étudiant
M. Jean-Luc Djigo, personnel professionnel non enseignant
M. Jean-Paul Gagné, secteur socio-économique et président du conseil d'administration
M. Ange Kevin Wendyam Kabore, étudiant, secteur préuniversitaire
M. Sylvain Lambert, membre d'office et directeur général du Cégep
M. Patrick Monarque, diplômé du secteur préuniversitaire
M. Janick Morin, personnel enseignant
M. Xavier Pallares, diplômé de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA)
Mme Emmanuelle Roy, membre d'office et directrice des études du Cégep
M. Kevin P. Smith, secteur des activités économiques
M. Charles Vincent, secteur universitaire

Sont absents :

Mme Julie Ethier, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie
M. Xavier Gret, parent d'étudiant
M. Ghislain Plourde, secteur des centres de services scolaires
M. Éric Trudeau, secteur des activités économiques

Sont invités :

Mme Valérie Blanc, coordonnatrice du programme de Sciences humaines
Mme Luce Bourdon, directrice adjointe des études, Service de l'organisation scolaire
Mme Catherine Brodeur, directrice adjointe des études, Direction des études
M. Pascal Désilets, Directeur de l'ÉNA et directeur par intérim du CTA
Mme Élisabeth Fournier, directrice, Direction des ressources matérielles
M. Louis-Philippe Gagnon, directeur adjoint aux approvisionnements, Direction des ressources financières
M. Bruno Jobin, directeur, Direction des affaires étudiantes et communautaires
M. Jim Morrison Lafrenière, directeur adjoint transformation numérique et cybersécurité, Direction des systèmes et technologie de l'information
M. François Lefebvre, directeur, Direction des ressources financières
Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, Direction générale
M. Michel Vincent, directeur, Direction des systèmes et technologie de l'information

Le président, M. Jean-Paul Gagné, préside l'assemblée. Mme Marie-Pier Lépine agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 18 h 31.

M. Gagné annonce l'arrivée d'un nouveau membre du conseil d'administration et lui souhaite la bienvenue. Les membres du conseil d'administration se présentent tour à tour et souhaitent la bienvenue à M. Francis Archambault, étudiant du campus de Longueuil, inscrit au programme de Soins infirmiers.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Projet d'ordre du jour

	Points
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Procès-verbaux des assemblées précédentes	
2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 octobre 2022 et suivis	Décision
2.2 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 28 octobre 2022 et suivis	Décision
2.3 Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 novembre 2022 et suivis	Décision
3. Adoption de DEC et d'AEC <i>Présenté par : Mme Emmanuelle Roy</i>	Décisions
4. Adoption du Calendrier scolaire 2023-2024 <i>Présenté par : Mme Emmanuelle Roy</i>	Décision
5. Adoption des conditions d'admission (Règlement no 6) 2023-2024 <i>Présenté par : Mme Emmanuelle Roy et Mme Luce Bourdon</i>	Décision
6. Adoption du nouveau programme de Sciences humaines <i>Invitées : Mme Catherine Brodeur, Mme Valérie Blanc et Mme Sophie Larivière</i>	Décision
7. Adoption des bons de commande	Décisions
7.1 Octroi d'un contrat pour les services d'entretien ménager <i>Invités : Mme Élisabeth Fournier et M. Louis-Philippe Gagnon</i>	
7.2 Autorisation concernant le contrat de climatisation des classes de l'aile C, campus de Longueuil <i>Invités : Mme Élisabeth Fournier et M. Louis-Philippe Gagnon</i>	
7.3 Octroi d'un contrat, EBI Gestion d'amiante – secteur bibliothèque de l'ÉNA <i>Invités : Mme Élisabeth Fournier et M. Louis-Philippe Gagnon</i>	
7.4 Octroi d'un contrat pour les travaux de ventilation et de conformité électromécanique, local D-23 à l'ÉNA <i>Invités : Mme Élisabeth Fournier et M. Louis-Philippe Gagnon</i>	
7.5 Octroi d'un contrat de services d'architecture pour la réfection de la piscine <i>Invités : Mme Élisabeth Fournier et M. Louis-Philippe Gagnon</i>	
7.6 Octroi d'un contrat de services d'ingénierie pour la réfection de la piscine <i>Invités : Mme Élisabeth Fournier et M. Louis-Philippe Gagnon</i>	
7.7 Autorisation d'emprunt pour le projet d'acquisition d'un banc d'essai moteur hybride <i>Invité : M. François Lefebvre</i>	
8. Adoption du Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) 2022-2032 <i>Invités : M. Sylvain Lambert, M. Pascal Désilets et Mme Catherine Brodeur</i>	Décision
9. Approbation des documents de reddition de compte annuelle du Centre technologique en aérospatiale (CTA) <i>Invité : M. Pascal Désilets</i>	Décisions

10. Autorisation pour les ententes avec le Théâtre de la Ville <i>Invité : M. Bruno Jobin et Mme Élisabeth Fournier</i>	Décision
11. État des lieux en matière de cybersécurité et adoption de la version amendée de la <i>Politique de sécurité de l'information et des technologies</i> <i>Invités : M. Michel Vincent et M. Jim Morrison Lafrenière</i>	Décision
12. Adoption du Rapport de surveillance 2020-2022 et du Plan de gestion des risques 2022-2023 <i>Invité : M. François Lefebvre</i>	Décisions
13. Adoption du Rapport annuel d'activités 2021-2022 et présentation du Bilan des activités 2021-2022 <i>Invités : M. Sylvain Lambert</i>	Décision
14. Suivi concernant la composition du conseil d'administration et nomination d'une personne diplômée à titre d'administrateur <i>Présenté par : Mme Marie-Pier Lépine</i>	Décision
15. Suivi des projets majeurs	
15.1 Projet du Pavillon de la santé et de l'innovation <i>Présenté par : M. Sylvain Lambert</i>	Information
15.2 HUIS CLOS – Projet d'aérocampus <i>Invités : M. Pascal Désilets</i>	
16. Informations	
16.1 La Vie au Cégep <i>Présenté par : M. Sylvain Lambert</i>	Information
16.2 Signature des déclarations d'intérêts des administrateurs <i>Présenté par : Mme Marie-Pier Lépine</i>	Information
16.3 Nombre d'admissions au premier tour, session d'hiver 2023 <i>Présenté par : Mme Emmanuelle Roy</i>	Information
16.4 État des activités de représentation du directeur général <i>Présenté par : M. Sylvain Lambert</i>	Information
17. Correspondance	Information
18. Dépôt de documents	Information
• Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité directeur du 14 septembre 2022	
• Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité d'audit et des finances du 31 mai 2022	
• Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 13 septembre 2022	
19. Date de la prochaine séance	Information
20. Levée de la séance	Décision

22-CA-86 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité directeur;

M. Charles Vincent, appuyé par Mme Stéphanie Arpin, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 30 novembre 2022 tel qu'il est déposé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2. PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES PRÉCÉDENTES

2.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2022 ET SUIVIS

22-CA-87 PROPOSITION

Mme Stéphanie Arpin, appuyée par Mme Monique Dion, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 12 octobre 2022 tel qu'il est déposé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucun suivi n'est fait.

2.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2022 ET SUIVIS

22-CA-88 PROPOSITION

M. Charles Vincent, appuyé par Mme Stéphanie Arpin, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 28 octobre 2022 tel qu'il est déposé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucun suivi n'est fait.

2.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 16 NOVEMBRE 2022 ET SUIVIS

22-CA-89 PROPOSITION

M. Xavier Pallares, appuyé par M. Patrick Monarque, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration du 16 novembre 2022 tel qu'il est déposé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucun suivi n'est fait.

3. ADOPTION DE DEC ET D'AEC

Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, dépose un tableau intitulé *Diplômés au Conseil d'administration de novembre 2022 et des 5 dernières années*.

22-CA-90 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

Mme Monique Dion, appuyée par M. Charles Vincent, propose à l'assemblée de recommander au ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'automne 2021, d'hiver 2022, d'été 2022 et d'automne 2022 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

22-CA-91 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

Mme Monique Dion, appuyée par M. Charles Vincent, propose à l'assemblée d'autoriser le Cégep à délivrer une attestation d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'été 2022 et d'automne 2022, dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. ADOPTION DU CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, présente le Calendrier scolaire 2023-2024 et précise que celui-ci est conforme aux critères d'élaboration propres au Cégep, adoptés par le conseil d'administration lors de la séance ordinaire du 25 novembre 2019, ainsi qu'aux règles ministérielles reliées.

22-CA-92 PROPOSITION

ATTENDU que le calendrier proposé pour l'année scolaire 2023-2024 correspond aux critères d'élaboration adoptés lors de la séance du conseil du 25 novembre 2019 (résolution 19-CA-81);

ATTENDU que le calendrier proposé pour l'année scolaire 2023-2024 est conforme aux règles ministérielles;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Patrick Monarque, appuyé par M. Xavier Pallares, propose à l'assemblée d'adopter le Calendrier scolaire 2023-2024 tel que déposé par la Direction des études.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. ADOPTION DES CONDITIONS D'ADMISSION (RÈGLEMENT NO 6) 2023-2024

Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, et Mme Luce Bourdon, directrice adjointe des études, présentent le document *Conditions d'admission et cheminement scolaire pour l'année scolaire 2023-2024* et confirment que les changements inscrits au document permettent de respecter le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC). Elles répondent aux questions des membres, notamment quant aux suivis effectués auprès des étudiants concernés par les contrats de réussite.

22-CA-93 PROPOSITION

ATTENDU que la mise à jour du document *Conditions d'admission et cheminement scolaire pour l'année scolaire 2023-2024* est conforme aux exigences du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) émis par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), à jour en date du 1^{er} juin 2022;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Kevin P. Smith, appuyé par Mme Monique Dion, propose à l'assemblée de remplacer les *Conditions d'admission et cheminement scolaire pour l'année scolaire 2022-2023* (Règlement numéro 6), adoptées le 24 novembre 2021, par les *Conditions d'admission et cheminement scolaire pour l'année scolaire 2023-2024* (Règlement numéro 6).

La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. ADOPTION DU NOUVEAU PROGRAMME DE SCIENCES HUMAINES

Mme Catherine Brodeur, directrice adjointe des études, Mme Sophie Larivière, conseillère pédagogique, et Mme Valérie Blanc, coordonnatrice du programme de Sciences humaines, se joignent à la réunion pour présenter la révision ministérielle du programme de Sciences humaines. Elles rappellent que l'implantation du nouveau programme est obligatoire pour l'automne 2023. Elles

présentent les buts et les particularités du programme, ainsi que les choix locaux qui ont été effectués.

Les membres du conseil félicitent toutes celles et tous ceux qui ont participé aux travaux de révision au cours des dernières années.

22-CA-94 PROPOSITION

ATTENDU que la révision du programme de Sciences humaines est conforme aux exigences du ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Charles Vincent, appuyé par Mme Marlène Couture, propose à l'assemblée d'adopter le programme de Sciences humaines tel qu'apparaissant au dossier d'assemblée transmis aux membres.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

7. ADOPTION DES BONS DE COMMANDE

7.1 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER

L'actuel contrat d'entretien ménager de l'École nationale d'aérotechnique arrive à échéance après les cinq années prévues au contrat, alors que celui du campus de Longueuil, incluant le Centre sportif, vient à échéance après les trois années initiales du contrat. Après analyse de divers scénarios, le Cégep a décidé de publier un appel d'offres qui unifie les besoins en entretien ménager des deux sites, en vue d'octroyer un seul contrat. En parallèle, des démarches ont été entreprises pour identifier les meilleures façons de faire afin de doter le Cégep d'un contrat avec davantage de moyens de contrôles et de mécanismes d'assurance qualité.

Ainsi, après avoir revisité les exigences contractuelles et les fréquences d'entretien, un appel d'offres public a été publié pour retenir les services d'une entreprise spécialisée en entretien ménager pour un contrat d'une durée de trois ans, assorti d'une option de renouvellement pour deux périodes subséquentes d'une année chacune, et ce, pour les deux campus ensemble. Comme dans d'autres contrats de services, la Direction des ressources matérielles privilégie une durée initiale de trois ans, mais se donne également la possibilité de prolonger le contrat dans la mesure où elle se déclare satisfaite de la prestation du fournisseur, et ce, pour deux années supplémentaires. Cette approche permet aussi une planification budgétaire à plus long terme et un meilleur contrôle des coûts.

Ce faisant, le dirigeant de l'organisme doit autoriser la conclusion d'un contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à trois ans, conformément au Règlement sur certains contrats de service des organismes publics.

M. Sylvain Lambert, directeur général, ajoute que des vérifications ont été faites auprès de l'entreprise Services d'entretien d'édifices ALLIED (Québec) inc., laquelle a confirmé son intérêt à engager des membres du personnel de l'entreprise qui œuvre actuellement comme contractant du Cégep pour l'entretien ménager. Des échanges ont lieu entre les membres du conseil d'administration à ce sujet.

Suite à une question posée à cet effet, Mme Élisabeth Fournier, directrice des ressources matérielles, confirme que l'entente pour les services d'entretien ménager prévoit des mécanismes d'assurance qualité quant aux services offerts. Pour répondre à la question d'un membre concernant le moment prévu d'utilisation de la provision de 10%, Mme Fournier indique qu'il est possible que cette délégation soit utilisée dans les années 4 et 5 du contrat.

22-CA-95 PROPOSITION

ATTENDU que le contrat d'entretien ménager de l'ÉNA vient à échéance le 31 décembre 2022 après cinq années;

ATTENDU que le contrat d'entretien ménager de Longueuil, y compris le Centre sportif, vient à échéance le 31 décembre 2022 après le terme initial de trois ans;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU le *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres APL00012311;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Kevin P. Smith, appuyé par M. Patrick Monarque, propose à l'assemblée de retenir l'offre de l'entreprise Services d'entretien d'édifices ALLIED (Québec) inc. pour le contrat d'entretien ménager du campus de Longueuil incluant le Centre sportif et de l'École nationale d'aérotechnique, débutant le 1^{er} janvier 2023 et dont la durée initiale est de trois ans, selon un engagement au système financier de 5 800 072,84 \$ toutes taxes ristournées. La présente autorisation inclut également la possibilité de prolonger le contrat pour deux périodes subséquentes d'une année chacune aux mêmes termes et conditions que la portion initiale du contrat. Une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat est déléguée à la Direction des ressources matérielles pour couvrir le coût des demandes supplémentaires qui peuvent survenir en cours de contrat.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

7.2 AUTORISATION CONCERNANT LE CONTRAT DE CLIMATISATION DES CLASSES DE L'AILE C, CAMPUS DE LONGUEUIL

Le contrat à octroyer comprend l'ajout de la climatisation des classes C-92 à C-198, la réfection complète des finis de plancher et des plafonds, y compris le remplacement des appareils d'éclairage pour de nouveaux appareils plus écoénergétiques. Les travaux incluent également l'ajout d'un réseau de gicleurs pour tout le secteur (classes et corridors). Cette mise aux normes du réseau de protection-incendie est nécessaire dans le contexte de l'important projet d'agrandissement prévu sur le site d'ici les prochaines années pour le Pavillon de la Santé et de l'Innovation.

Ces classes sont situées dans la composante EDO-1-5 (Aile C 1989) du *Plan annuel de gestion des investissements* (PAGI). Cette composante présente un indice d'état ayant une cote D. Une fois les travaux réalisés, un nouvel indice d'état sera calculé et démontrera une amélioration de la cote d'état. Cet investissement est réalisé en cohérence avec les objectifs ministériels du plan de résorption du déficit de maintien des actifs.

L'appel d'offres public est en cours. Afin d'assurer une réalisation des travaux à l'été 2023, il sera nécessaire d'octroyer le contrat dans les meilleurs délais.

22-CA-96 PROPOSITION

ATTENDU que les classes C-92 à C-198 sont actuellement non climatisées;

ATTENDU qu'un réseau de gicleurs est exigé dans l'ensemble du campus et que ce secteur n'en possède pas;

ATTENDU qu'un montant de 1 000 000 \$ est prévu pour la climatisation de l'aile C et qu'un montant de 1 000 000 \$ est prévu pour les autres travaux liés au projet, aux budgets d'investissement 2022-2023 et 2023-2024;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU l'article 17 de la Loi qui porte sur les modifications à un contrat;

ATTENDU qu'un appel d'offres est en cours;

Mme Stéphanie Arpin, appuyée par Mme Monique Dion, propose à l'assemblée de déléguer au directeur général, M. Sylvain Lambert, l'autorité de recevoir le rapport d'ouverture des soumissions et de procéder à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, le tout, pour un engagement maximal au système financier de 1 818 000 \$ toutes taxes ristournées. Le conseil d'administration délègue de plus à la Direction des ressources matérielles la gestion d'une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat. Le directeur général assurera un suivi de ce dossier auprès du Conseil d'administration à la prochaine séance du conseil.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

7.3 OCTROI D'UN CONTRAT, EBI GESTION D'AMIANTE – SECTEUR BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉNA

Dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée (EBI) convenue entre le gouvernement fédéral et le Québec, le Cégep s'est vu octroyer une aide financière pour un projet d'enlèvement d'amiante pour l'École nationale d'aérotechnique. Le gouvernement fédéral finance 80 % de ce projet, jusqu'à un montant maximal de 930 120 \$.

Un premier appel d'offres public avait conduit à l'octroi d'un contrat pour une réalisation à l'été 2022 d'un projet d'encapsulation de l'amiante dans deux secteurs du bâtiment (bibliothèque et cafétéria), mais des procédures renforcées de travail sécuritaire en condition d'amiante ont finalement mené à la décision d'enlever les matériaux contaminés plutôt que de procéder à leur encapsulation. Le contrat a dû être résilié, car les coûts soumis par l'entrepreneur et l'échéancier des travaux révisé mettaient à mal à la fois le budget du projet, mais également l'échéancier des travaux.

Un nouvel appel d'offres a été publié, visant l'enlèvement complet du matériau contaminé et son remplacement pour le secteur de la bibliothèque. Ce matériau agit comme ignifugeant et est essentiel à la protection-incendie de la structure du bâtiment. Le projet inclut de plus l'ajout de la tuyauterie de protection-incendie (réseau de gicleurs) exigée par le code du bâtiment. Afin de pouvoir réaliser les travaux durant l'été, la zone des travaux sera limitée au secteur de la bibliothèque (secteur de plus de 800 mètres carrés).

22-CA-97 PROPOSITION

ATTENDU qu'il y a des matériaux contenant de l'amiante dans certains des entre-plafonds de l'École nationale d'aérotechnique;

ATTENDU le désir de retirer ces matériaux de manière sécuritaire;

ATTENDU que les travaux impliquent le retrait des plafonds suspendus ce qui, par conséquent, rend possible l'ajout d'un réseau de gicleurs pour se conformer aux normes;

ATTENDU que le gouvernement fédéral octroie un financement de 80 % des coûts, jusqu'à un maximum de 930 120 \$ dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée pour ce projet et que le montant résiduel est prévu au budget d'investissement 2022-2023;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU l'article 17 de la Loi qui porte sur les modifications à un contrat;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public APL00012553;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Janick Morin, appuyé par M. Xavier Pallares, propose à l'assemblée de retenir l'offre de l'entreprise Senterre Entrepreneur Construction Itée pour l'exécution des travaux d'enlèvement d'amiante à l'École nationale d'aérotechnique au montant de 493 500 \$. Le montant maximal de l'engagement au système financier, toutes taxes ristournées, sera de 522 940,26 \$. Le Conseil d'administration délègue à la Direction des ressources matérielles une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat, conformément à l'article 17 de la Loi pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

7.4 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE VENTILATION ET DE CONFORMITÉ ÉLECTROMÉCANIQUE, LOCAL D-23 À L'ÉNA

Le local D-23 à l'École nationale d'aérotechnique est un laboratoire spécialisé en essais non destructifs qui possède plusieurs équipements qui ont mal vieilli. Étant donné l'âge de ces équipements et la vétusté des lieux, et afin de prévenir des problèmes liés à la santé et sécurité, les activités de tests ont été suspendues le temps de renouveler le parc d'équipements et de mener des travaux de mise aux normes en électromécanique du bâtiment. Les travaux en mécanique incluent la modification de la ventilation, l'ajout de hottes d'aspiration et de bras de captation à la source. Au niveau électrique, ils incluent la modification ou le remplacement de tous les dispositifs électriques présents (appareils d'éclairage, distribution et points de raccordement) pour les rendre conformes aux normes d'anti-déflagration.

22-CA-98 PROPOSITION

ATTENDU que le local D-23 est un laboratoire dont les infrastructures sont vétustes;
ATTENDU que le parc complet des équipements de tests est remplacé par de nouveaux équipements de pointe;
ATTENDU le besoin de rendre les lieux conformes aux exigences des nouveaux équipements;
ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;
ATTENDU le *Règlement sur certains contrats de construction des organismes publics*;
ATTENDU l'article 17 de la Loi qui porte sur les modifications à un contrat;
ATTENDU qu'un montant de 500 000 \$ est prévu au budget d'investissement 2022-2023;
ATTENDU le résultat de l'appel d'offres APL00012500;
ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Kevin P. Smith, appuyé par M. Jean-Luc Djigo, propose à l'assemblée de retenir l'offre de l'entreprise Construction L. Morin inc. pour l'exécution du contrat relatif aux travaux de ventilation et de conformité électromécanique du laboratoire NDT au montant de 361 654,30 \$. Le montant maximal de l'engagement au système financier, toutes taxes ristournées, sera de 383 229,18 \$. Le Conseil d'administration délègue à la Direction des ressources matérielles une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

7.5 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE D'ARCHITECTURE POUR LA RÉFECTION DE LA PISCINE

Le 20 juin 2022, le Cégep recevait la confirmation que le projet de rénovation de piscine et des vestiaires du Centre sportif a été retenu dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur*. Une aide financière maximale équivalant à 66,66 % des coûts est admissible jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$.

Pour établir la valeur du projet, tous les coûts admissibles regroupent les contrats des professionnels, le coût de travaux, les laboratoires, les essais, les permis, les contingences de construction, les taxes nettes, etc. Dans le cadre du dépôt, le Cégep avait estimé le total de ces coûts à 9 885 000 \$, ce qui lui permet d'obtenir l'aide financière maximale de 5 000 000 \$.

Pour la part des honoraires d'architectes, un montant de 425 000 \$ a été budgété dans le cadre du montage financier. Pour retenir les services d'une firme, le Cégep a procédé par voie d'appel d'offres public en sollicitant des firmes et en évaluant le niveau de qualité des soumissions déposées. La firme ayant obtenu la note finale la plus élevée pour les services en architecture se voit octroyer le mandat. Les honoraires seront établis selon le *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes* (chapitre C-65.1, a. 23).

22-CA-99 PROPOSITION

ATTENDU que le projet de réfection de la piscine et des vestiaires a été retenu dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur*;

ATTENDU que, pour mener à bien ce projet, le Cégep doit engager des services professionnels en architecture;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU le *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes* (chapitre C-65.1, r. 9);

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres APL00012443;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Stéphanie Arpin, appuyée par M. Janick Morin, propose de retenir la soumission de la firme Héloïse Thibodeau Architecte inc. pour l'exécution des services professionnels en architecture, dont la préparation des plans et devis et la surveillance du chantier, du projet de la réfection de la piscine et des vestiaires au Centre sportif. L'engagement des services sera déterminé comme prescrit au *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes* (chapitre C-65.1, r. 9) et n'excèdera pas 425 000 \$ toutes taxes ristournées.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

7.6 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION DE LA PISCINE

Le 20 juin 2022, le Cégep recevait la confirmation que le projet de rénovation de piscine et des vestiaires du Centre sportif a été retenu dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur*. Une aide financière maximale équivalant à 66,66 % des coûts est admissible jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$. Pour établir la valeur du projet, tous les coûts admissibles regroupent les contrats des professionnels, le coût de travaux, les laboratoires, les essais, les permis, les contingences de

construction, les taxes nettes, etc. Dans le cadre du dépôt, le Cégep avait estimé le total de ces coûts à 9 885 000 \$, ce qui lui permet d'obtenir l'aide financière maximale de 5 000 000 \$.

Pour la part des honoraires en ingénierie, un montant de 375 000 \$ a été budgété dans le cadre du montage financier. Pour retenir les services d'une firme, le Cégep a procédé par voie d'appel d'offres public en sollicitant des firmes et en évaluant le niveau de qualité des soumissions déposées. La firme ayant obtenu la note finale la plus élevée pour les services en ingénierie se voit octroyer le mandat.

Les honoraires seront établis selon le *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs* (chapitre C-65.1, a. 23).

22-CA-100 PROPOSITION

ATTENDU que le projet de réfection de la piscine et des vestiaires a été retenu dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur*;

ATTENDU que, pour mener à bien ce projet, le Cégep doit engager des services professionnels en ingénierie;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU le *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs* (chapitre C-65.1, a. 23);

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres APL00012444;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Charles Vincent, appuyé par M. Patrick Monarque, propose de retenir la soumission de la firme GBI Experts-Conseils inc. pour l'exécution des services professionnels en ingénierie, dont la préparation des plans et devis et la surveillance du chantier du projet de la réfection de la piscine et des vestiaires au Centre sportif. L'engagement des services sera déterminé comme prescrit au *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs* (chapitre C-65.1, a. 23) et n'excèdera pas 375 000 \$ toutes taxes ristournées.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

7.7 AUTORISATIONS D'EMPRUNTS POUR LE PROJET D'ACQUISITION D'UN BANC D'ESSAI-MOTEUR HYBRIDE

L'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) du cégep Édouard-Montpetit, en étroite collaboration avec le Centre technologique en aérospatiale (CTA), vise la construction d'une infrastructure et l'acquisition d'équipements constituant un banc d'essai pour le développement, la qualification et les tests requis pour la nouvelle génération de moteur hybride. Cette installation sera le premier banc d'essai modulaire au Canada pour le domaine de la motorisation hybride en aéronautique.

Les partenaires gouvernementaux (Développement économique Canada) et le ministère de l'Économie et de l'Innovation contribuent conjointement pour une subvention qui totalisera environ onze millions cinq cent douze mille huit cent vingt-trois dollars (11 512 823 \$). Les partenaires du projet (Pratt & Whitney Canada, CEL Aerospace, ÉNA et CTA) contribueront pour un montant estimé à deux millions soixante-trois mille dollars (2 063 000 \$).

Le conseil d'administration du Cégep a autorisé le dépôt du projet le 23 février 2022 (résolution 22-CA-10). Depuis, les ententes de financement ont été signées avec les deux partenaires gouvernementaux et le projet est en cours. Le Cégep doit cependant obtenir des autorisations d'emprunts pour réaliser des acquisitions.

22-CA-101 PROPOSITION

ATTENDU que le conseil d'administration du Cégep a autorisé le dépôt de la demande de subvention pour le projet au programme de Soutien au financement d'infrastructures de recherche et d'innovation (PSO Volet 4) le 23 février 2022 (résolution 22-CA-10)

ATTENDU que le projet de banc d'essai mobile pour le développement de moteur thermique, hybride et électrique pour le secteur aérospatial aura des retombées importantes et stratégiques pour la formation, la recherche et développement et la croissance de l'industrie aérospatiale canadienne;

ATTENDU l'entente de contribution intervenue entre le Cégep, le CTA et l'Agence de développement économique du Canada pour un montant de 6 012 823 \$;

ATTENDU la convention d'aide financière intervenue entre le Cégep et le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour un montant de 5 500 000 \$;

ATTENDU la *Loi sur l'administration financière*;

ATTENDU la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* qui autorise les emprunts par le Collège;

ATTENDU les emprunts entièrement financés par les contributions des partenaires gouvernementaux (Développement économique Canada et le ministère de l'Économie et de l'Innovation);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Xavier Pallares, dûment appuyé par M. Patrick Monarque, propose à l'assemblée :

D'autoriser le Cégep à obtenir les autorisations requises du ministère de l'Enseignement supérieur pour contracter un emprunt temporaire auprès de l'institution financière du Cégep d'au plus 6 012 000 \$ pour la portion des achats financée par l'Agence de développement économique du Canada, et d'une durée maximale de 10 mois pour le projet « Acquisition d'équipements constituant un banc d'essai moteur modulaire et mobile et construction des infrastructures connexes ».

D'autoriser le Cégep à obtenir les autorisations requises du ministère de l'Enseignement supérieur pour contracter un emprunt temporaire auprès du Fonds de financement d'au plus 2 200 000 \$ pour la portion des achats financée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, et d'une durée maximale de 10 mois pour le projet « Acquisition d'équipements constituant un banc d'essai moteur modulaire et mobile et construction des infrastructures connexes ».

La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. ADOPTION DU PLAN DÉCENNAL DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE (PDIR) 2022-2023

Dans le cadre du processus annuel de mise à jour et de priorisation des projets au Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) des collèges, le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a demandé à tous les collèges de transmettre une mise à jour du PDIR pour la période 2022-2032. La déclaration des projets d'infrastructure de recherche par les collèges permet au MEI une meilleure planification des besoins d'investissements et contribue à déterminer les enjeux auxquels font face les collèges.

La première opération de collecte des besoins et de planification des investissements en recherche a été lancée par le MEI en 2011. Le Cégep a pris part pour la première fois à l'exercice du plan décennal pour l'exercice 2018-2028. Il dépose annuellement une mise à jour de cette planification. Le PDIR 2022-2032 du Cégep présente six (6) projets, dont la maturité d'avancement varie d'un à l'autre. Deux projets majeurs sont inclus : le projet lié au Pavillon de la santé et Centre d'innovation et de recherche en promotion et prévention de la santé globale pour les 12-25 ans et le projet de Zone d'innovation aérospatiale lié à l'Aérocampus. Les autres projets sont liés au développement courant du Centre technologique en aérospatiale (CTA).

Pour ce qui est du projet du Pavillon de la santé, le projet continue d'avancer et de se concrétiser. Le Cégep travaille en collaboration étroite avec la Direction de la santé publique. Les travaux se concentrent sur le réaménagement d'espaces lors de la construction du Pavillon. Le Cégep pense sérieusement faire une demande au *Fonds des collèges* de la FCI au printemps 2023 pour la conception et le développement de la base de données sur les déterminants de la santé.

22-CA-102 PROPOSITION

ATTENDU la demande du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) quant à la mise à jour et à la priorisation des projets au Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) pour 2022-2032;

ATTENDU que le PDIR permet au MEI une meilleure planification des besoins d'investissements et contribue à déterminer les enjeux auxquels font face les collèges;

ATTENDU que le Cégep a la responsabilité de répondre aux besoins d'infrastructure de recherche de l'ensemble de ses constituantes, incluant les projets de son Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), le Centre technologique en aérospatiale (CTA);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Kevin P. Smith, appuyé par Mme Stéphanie Arpin, propose à l'assemblée d'adopter le Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) 2022-2032 du Cégep, qui présente les projets d'infrastructures de recherche du Cégep, et d'autoriser le directeur général, M. Sylvain Lambert, à signer le PDIR 2022-2032.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

9. APPROBATION DES DOCUMENTS DE REDDITION DE COMPTE ANNUELLE DU CENTRE TECHNOLOGIQUE EN AÉROSPATIALE (CTA)

M. Pascal Désilets, directeur de l'ÉNA et directeur par intérim du Centre technologique en aérospatiale (CTA), présente les exigences de la Convention d'aide financière 2022-2023 qui lie le Cégep au ministère de l'Enseignement supérieur pour le financement du CTA. En vertu de cette entente, le Bilan du plan de travail 2021-2022, le Plan de travail 2022-2023, le Budget prévisionnel 2022-2023 et les États financiers 2021-2022 du CTA, doivent être approuvés par le conseil d'administration du Cégep. M. Pascal Désilets commente et répond aux questions des membres.

22-CA-103 PROPOSITION

ATTENDU que le Bilan annuel 2021-2022 et les États financiers 2021-2022 ont été préalablement approuvés et recommandés par le comité directeur du CTA et qu'ils seront approuvés par le conseil d'administration du CTA le 8 décembre 2022;

ATTENDU que le Plan de travail 2022-2023 sera approuvé par le conseil d'administration du CTA et par le conseil d'administration du Cégep au cours de la session d'hiver 2023;

ATTENDU que le Budget prévisionnel 2022-2023 du CTA a été préalablement approuvé par le conseil d'administration du CTA (Résolution 22-CA-03);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Kevin P. Smith, dûment appuyé par M. Janick Morin, propose à l'assemblée d'approuver le Budget 2022-2023, le Bilan du plan de travail 2021-2022 et les États financiers 2021-2022 du Centre technologique en aérospatiale (CTA).

La résolution est adoptée à l'unanimité.

M. Francis Archambault quitte la réunion à 20 h 30.

10. AUTORISATION POUR LES ENTENTES AVEC LE THÉÂTRE DE LA VILLE

Mme Élisabeth Fournier et M. Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires, présentent le contexte de négociation et de renouvellement des ententes avec le Théâtre de la Ville pour la location des salles Pratt & Whitney Canada et Jean-Louis Millette et répondent aux questions des membres.

22-CA-104 PROPOSITION

ATTENDU qu'en 1989 et en 1996, le Cégep a conclu deux conventions avec la Ville de Longueuil afin de mettre à sa disposition des locaux et des espaces du Cégep et d'y aménager deux salles de spectacle professionnelles;

ATTENDU que la Ville de Longueuil a confié un mandat de gestion de ces salles à la corporation du Centre de création et de diffusion de Longueuil, aujourd'hui nommé Théâtre de la Ville;

ATTENDU que le Cégep a transmis des avis de non-renouvellement de ces conventions à la Ville de Longueuil, signataire des ententes initiales, conformément aux articles 16 et 17 des Conventions, et a transmis une copie de ces avis au Théâtre de la Ville;

ATTENDU que le terme des conventions initiales est échu depuis le 30 avril 2021;

ATTENDU que le Cégep et le Théâtre de la Ville désirent poursuivre leur collaboration par la signature de nouvelles ententes relatives à la location des salles et locaux désignés;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Monique Dion, appuyée par M. Janick Morin, propose à l'assemblée d'autoriser le directeur général, M. Sylvain Lambert, à signer les nouvelles ententes pour la location des salles Pratt & Whitney Canada et Jean-Louis Millette avec le Théâtre de la Ville et à accomplir tout autre acte nécessaire à l'entrée en vigueur et à la mise en œuvre de ces ententes.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

11. ÉTAT DES LIEUX EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ ET ADOPTION DE LA VERSION AMENDÉE DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET DES TECHNOLOGIES

M. Michel Vincent, directeur à la Direction des systèmes et technologies de l'information, et M. Jim Morrison Lafrenière, coordonnateur des services informatiques à la Direction des systèmes et technologies de l'information, présentent l'état des lieux en matière de cybersécurité.

Ils expliquent le contexte qui a mené à l'amendement de la *Politique de sécurité de l'information et des technologies* et répondent aux questions des membres.

22-CA-105 PROPOSITION

ATTENDU la nécessité d'amender la *Politique de sécurité de l'information et des technologies*;

ATTENDU que la version amendée de la *Politique de sécurité de l'information et des technologies* doit être transmise au ministère de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Jean-Luc Djigo, appuyé par Mme Marlène Couture, propose à l'assemblée d'adopter la version amendée de la *Politique de sécurité de l'information et des technologies* et d'abroger toute version antérieure de cette politique.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

12. ADOPTION DU RAPPORT DE SURVEILLANCE 2020-2022 ET DU PLAN DE GESTION DES RISQUES 2022-2023

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente le Rapport de surveillance 2020-2022 (document 12b). Il le commente et répond aux questions.

22-CA-106 PROPOSITION

ATTENDU qu'en vertu de la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* du Conseil du trésor et de la *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (La Politique) adoptée par le Cégep, le conseil d'administration du Cégep doit adopter, sur recommandation du comité d'audit et des finances, un rapport de surveillance au plus tard le 31 décembre 2022;

ATTENDU que le comité de travail sur la gestion des risques en matière de corruption et de collusion a préparé le rapport de surveillance conformément au processus déterminé par la Politique;

ATTENDU que le rapport de surveillance est jugé conforme par les membres du comité d'audit et des finances;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité d'audit et des finances;

Mme Monique Dion, appuyée par M. Jean-Luc Djigo, propose à l'assemblée d'adopter le Rapport de surveillance 2020-2022.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente le Plan de gestion des risques 2022-2023 (document 12d). Il le commente et répond aux questions.

22-CA-107 PROPOSITION

ATTENDU qu'en vertu de la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* du Conseil du trésor et de la *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (la Politique) adoptée par le Cégep, le conseil d'administration du Cégep doit adopter, sur recommandation du comité d'audit et des finances, un plan annuel de gestion des risques au plus tard le 31 décembre 2022;

ATTENDU que le comité de travail sur la gestion des risques en matière de corruption et de collusion a préparé le projet de plan de gestion des risques conformément au processus déterminé par la Politique;

ATTENDU que le Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2022-2023 est jugé conforme par les membres du comité d'audit et des finances;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité d'audit et des finances;

Mme Monique Dion, appuyée par M. Jean-Luc Djigo, propose d'adopter le Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2022-2023.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

13. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021-2022 ET PRÉSENTATION DU BILAN DES ACTIVITÉS 2021-2022

Chaque année, le Cégep doit préparer son Rapport annuel d'activités (RAA) et le transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur (MES), au plus tard le 1^{er} décembre, conformément à l'article 27.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (RLRQ, chapitre C-29). La transmission de ce rapport se fait par le biais d'un formulaire à remplir en ligne qui constitue le Rapport annuel d'activités couvrant l'ensemble des éléments obligatoires à présenter.

Par ailleurs, le Bilan des activités 2021-2022 a été préparé afin de présenter, de façon plus esthétique, les faits saillants de cette année scolaire. Ce bilan sera diffusé sur le site web du Cégep.

22-CA-108 PROPOSITION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 27.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* le Cégep doit, au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année, faire rapport au ministre de ses activités pour son exercice financier précédent;

ATTENDU que le Rapport annuel d'activités 2021-2022 contient l'ensemble des éléments obligatoires exigés par le ministère de l'Enseignement supérieur et par les lois applicables, incluant le suivi du Plan stratégique 2018-2024;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Charles Vincent, appuyé par Mme Stéphanie Arpin, propose à l'assemblée d'adopter le Rapport annuel d'activités 2021-2022 du cégep Édouard-Montpetit tel que déposé et de le transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur au plus tard le 1^{er} décembre 2022.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

14. SUIVI CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET NOMINATION DE PERSONNES DIPLÔMÉES À TITRE D'ADMINISTRATEURS

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, fait un suivi concernant la composition du conseil d'administration et dépose la liste des administrateurs.

Puisque le mandat de M. Patrick Monarque est échu, la Direction générale a procédé à un appel de candidatures pour le siège réservé à une personne diplômée du secteur préuniversitaire du campus de Longueuil. Une personne a transmis sa candidature, laquelle a été analysée par le comité directeur lors de la réunion du 2 novembre 2022, conformément au *Règlement de régie interne* (Règlement no 1 du Cégep). Cette candidature se résume comme suit :

Candidat	CV	Programme d'études	Année de diplomation	Lettre de motivation ou de recommandation
M. Frédéric Lefebvre	Reçu	Sciences pures et appliquées	1991	Reçue

Le Service de l'organisation scolaire de la Direction des études a confirmé que le candidat est effectivement diplômé du Cégep dans les programmes indiqués.

22-CA-109 PROPOSITION

ATTENDU la fin du deuxième mandat de M. Patrick Monarque le 27 novembre 2020;

ATTENDU l'article 2.3 du *Règlement de régie interne* (règlement numéro 1);

ATTENDU que le dossier du candidat répond aux critères établis par le conseil d'administration le 7 octobre 2020;

ATTENDU l'intérêt manifesté par le candidat;

ATTENDU la recommandation du comité directeur;

M. Kevin P. Smith, appuyé par M. Janick Morin, propose à l'assemblée de retenir la candidature de M. Frédéric Lefebvre pour effectuer un premier mandat à titre de membre du conseil d'administration occupant le siège réservé à une personne diplômée du secteur préuniversitaire du campus de Longueuil, à compter du 1^{er} décembre 2022, et ce, pour une durée de trois (3) ans.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

15. SUIVI DES PROJETS MAJEURS

15.1 PROJET DU PAVILLON DE LA SANTÉ ET DE L'INNOVATION

M. Sylvain Lambert, directeur général, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet du Pavillon de la santé et de l'innovation. Il répond aux questions des membres.

15.2 HUIS CLOS - PROJET D'AÉROCAMPUS

Ce point étant traité à huis clos, les invités quittent le local. M. Pascal Désilets, directeur de l'ÉNA, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet de développement de l'aérocampus à l'ÉNA. Il commente et répond aux questions des membres.

16. INFORMATIONS

16.1 LA VIE AU CÉGEP

Un document est déposé pour présenter les nouvelles du Cégep du 23 septembre au 11 novembre 2022.

M. Kevin Kaboré, membre du conseil d'administration occupant le poste réservé à une étudiante ou un étudiant du secteur préuniversitaire du campus de Longueuil, informe les membres du conseil d'administration que l'Ad-hoc, le sous-comité de mobilisation contre les actes homophobes et/ou transphobes, annonce qu'il redevient actif à la suite des attaques ciblées sur le comité de l'ASEG (Association Sexualité et Genre) du Cégep Édouard-Montpetit.

16.2 SIGNATURE DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS

En conformité avec le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* (Règlement no 15), chaque administrateur doit remplir et signer une déclaration des intérêts qu'il a, à sa connaissance, dans une entreprise faisant affaire ou ayant fait affaire avec le Cégep et

divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner.

Tous les membres ont reçu le formulaire de déclaration des intérêts d'un administrateur et ils ont été invités à le remplir et à le retourner à Mme Josée Girard, technicienne juridique à la Direction générale.

16.3 NOMBRE D'ADMISSIONS AU PREMIER TOUR, SESSION D'HIVER 2023

Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, dépose et commente le document portant sur le nombre d'étudiants admis à la session d'hiver 2023 après le premier tour du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM).

16.4 ÉTAT DES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un document est déposé pour faire état des activités de représentation du directeur général du 29 septembre au 4 novembre 2022.

17. CORRESPONDANCE

Le 15 novembre 2022, M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration, a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Pascale Déry, approuvant le programme d'études *Techniques d'éducation à l'enfance* (322.A1) menant au diplôme d'études collégiales et autorisant le cégep Édouard-Montpetit à l'offrir, conformément à l'article 6 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (RLRQ, c. C-29).

Le Cégep pourra offrir ce programme d'études à compter de l'automne 2023 de manière facultative et obligatoirement à partir de 2024. Une allocation de 22 400 \$ est accordée pour l'acquisition des équipements nécessaires à la mise en œuvre de ce programme d'études.

18. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés :

- Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité directeur du 14 septembre 2022;
- Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité d'audit et des finances du 31 mai 2022;
- Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 13 septembre 2022.

19. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine réunion ordinaire du conseil d'administration est prévue à **distance** le mercredi 22 février 2023, à 18 h 30.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Xavier Pallares, appuyé par M. Jean-Luc Djigo, et unanimement résolu, de lever la séance à 21 h 34.



Jean-Paul Gagné
Président du conseil d'administration



Marie-Pier Lépine
Secrétaire d'assemblée